

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021 à 20H30

PROCES-VERBAL

PRÉSENTS : M. Frédéric LACAS - M. Jacques DUPIN - Mme Roselyne PESTEIL - M. Christian BUSEYNE - Mme Florence LACAS-HERAIL - M. Robert SALAMERO - Mme Marie-Thérèse CARAYON-BALLESTER - M. Pascal GAUREL - Mme Evelyne BOBY - M. Michel MAUREL - M. Jean-Marie LAYE - Mme Catherine CIANNI - M. César ASTRUC - Mme Marie CICOLELLI-TENZA - M. Jacques ANDRIEU - M. Laurent CAILLAT - M. Christian REDOUX - M. Frédéric REUS - Mme Pascale FIORINA - M. Philippe POMMIER - M. David SANTACREU - M. Eric BOUJON.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Amandine POUZET (donne procuration à M. J. DUPIN) - Mme Alejandra COSTA (donne procuration à M. C. BUSEYNE) - Mme Marie-Paule LACHE (donne procuration à Mme P. FIORINA) - Valérie YAGOUBI (donne procuration à Mme F. LACAS-HERAIL) - Mme Céline PIAZZA (donne procuration à Mme M.-T. CARAYON-BALLESTER) - Mme Christelle VANEECLOO (donne procuration à M. D. SANTACREU) - M. Y. BENEZECH (donne procuration à M. E. BOUJON).

Secrétaire de séance : Monsieur César ASTRUC est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Questions portées à l'ordre du jour :

1. Installation d'un nouveau Conseiller municipal

Monsieur le Maire informe de la démission d'une conseillère municipale de l'opposition, Mme Véronique Hernandez. Conformément à l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller élu sur cette liste, dont le siège est devenu vacant. Cet élu est Monsieur Eric Boujon.

Conformément aux dispositions en vigueur, l'installation de ce nouvel élu sera consignée au procès-verbal de la réunion et sera affichée en Mairie.

Monsieur le Maire demande à Monsieur BOUJON s'il souhaite dire un mot, celui-ci explique les raisons de la démission de Madame HERNANDEZ et fait part de sa volonté de travailler avec l'équipe municipale.

Le Conseil prend acte

FINANCES

2. Décisions du Maire sur la base de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de divers contrats passés dans le cadre de ses délégations :

Décisions relatives aux contrats culturels

DATE	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT DU CONTRAT	DATE CONSEIL MUNICIPAL
11/10/2021	PRESTATION DE MR ALAIN JULIE LES 20/10 - 28/10 - 3/11 A LA MEDIATHEQUE	JULIE ALAIN	1 358,28 €	25/10/2081
23/03/2021	MISE EN PLACE D'ATELIERS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL A LA CIGALIERE LES 12 ET 15/04/2021	ECOLE ELEMENTAIRE DE MONTBLANC	600,00 €	25/10/2021
23/09/2021	PROGRAMME D'OFFRES CULTURELLES "34 TOURS" 2021 RESIDENCE ACCUEIL DU GROUPE ORAGE LES 6,7 et 8/10/2021 ET DIFFUSION LE 23/10/2021 AVEC GAEL FAYE ET LE GROUPE LISBONNE	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	13715 € dont 6330 € Pris en charge par le Département	25/10/2021
07/07/2021	AVENANT AU CONTRAT DU 20/01/2021 SPECTACLE "LE TRIO JOUBRAN" le 9/10/2021 A LA CIGALIERE	SARL ASTERIOS SPECTACLES	9 495,00 €	25/10/2021
27/09/2021	REPRESENTATION SPECTACLE "LA RONDE DES MARIONNETTES" A LA MEDIATHEQUE LE 6/10/2021	CLAIN LAURENT	201,39 €	25/10/2021
30/09/2021	RENCONTRE LITTERAIRE A LA MEDIATHEQUE LE 15/10/2021	MORATON GILLES	176,00 €	25/10/2021
27/09/2021	INTERVENTION DE MR FLORAN RIVIERE A LA MEDIATHEQUE LES 2, 3, 4 DECEMBRE 2021 DANS LE CADRE DE LA THEMATIQUE SUR LA PREHISTOIRE	SARL XPLORIA	1 303,20 €	25/10/2021
27/09/2021	ANIMATION D'UN APERITIF DESSINE LE 19/11/2021 A LA MEDIATHEQUE	LE MAIRE J-CHARLES - MONSIEUR K	151,65 €	25/10/2021
27/09/2021	PRESTATIONS ARTISTIQUES EXPOSITION "PRE ET POST HISTOIRE" A LA MEDIATHEQUE DU 3/11 au 8/12/2021	DIDIER MAHIEU alias MAHI	633,30 €	25/10/2021
03/05/2021	SPECTACLE "ALINE ALGUDO CHANTE ELLA FITZGERALD" DIMANCHE 15/08/2021	UNIVERS CHANTS	1 657,00 €	25/10/2021
16/09/2021	SPECTACLE GUILLERMO GUIZ A LA CIGALIERE LE 15/10/2021	OLYMPIA PRODUCTION SAS	5 275,00 €	25/10/2021
11/02/2021	COPRODUCTION PROJET PASSERELLES "11467 KILOMETRES" A LA CIGALIERE POUR UNE DUREE DE 3 ANS	COMPAGNIE L'INSOUMISE	700,00 €	25/10/2021
15/09/2021	SPECTACLE "JULIETTE ET L'ORCHESTRE DE TANGO SILBANDO LE 2/10/2021 A LA CIGALIERE	AUGURI PRODUCTIONS	13 715,00 €	25/10/2021

08/09/2021	SPECTACLE GROUPE DUO LUMEN LE 22/09/2021 JOURNEE COHESION	NIKKI ORRI	530,00 €	25/10/2021
31/08/2021	REPRESENTATION LES BARBICHES TOURNEURS LE 10/09/2021 A LA CIGALIERE	NO NEED NAME	758,29 €	25/10/2021

Le Conseil prend acte

3. Remboursements d'assurances

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir accepter l'offre d'indemnisation de l'assureur concernant le sinistre suivant :

DATE	OBJET	ASSUREUR	MONTANT	DATE CONSEIL MUNICIPAL
08/10/2021	REMBOURSEMENT SINISTRE DU 18/08/2021 CANDELABRE ACCIDENTE PAR LE VEHICULE D'UN TIERS	MAIF	2 942,63 €	25/10/2021

La question est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

4. Modification du règlement intérieur – Accueils de Loisirs Périscolaires (A.L.P.) et Restaurants Scolaires

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur des services municipaux de restauration scolaire et d'Accueil de Loisirs Périscolaire afin de prendre en compte les modifications générées par des aménagements du service.

Ces modifications concernent la mise en place d'un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) pour l'aide aux devoirs, la mise en place d'un transport scolaire pour les enfants résidant aux Jardins de Sérignan ainsi que les règles de vie et de discipline s'y appliquant, les modalités d'inscription qui sont centralisées du fait du protocole sanitaire, les règles de discipline pouvant s'appliquer aux parents en cas de faits graves envers les animateurs.

La question est adoptée à l'unanimité

5. Déclaration des Droits de l'Arbre

La protection et la mise en valeur de la nature est un enjeu crucial pour notre planète.

A Sérignan, un figuier s'est vu reconnaître le caractère d' "arbre remarquable".

A l'occasion de nos échanges autour de ce projet, il est apparu que le Conseil municipal pourrait faire sienne la déclaration des droits de l'arbre proclamée le 5 avril 2019.

La question est adoptée à l'unanimité

6. Convention entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la commune de Sérignan relative au service commun de lecture publique

En 2018, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et les communes membres ont souhaité la création d'un service commun de lecture publique à compter du 1^{er} janvier 2019.

La convention arrive à échéance le 31 décembre 2021. Il est proposé de conclure une nouvelle convention sur les mêmes bases de travail et d'organisation.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention et d'autoriser la signature des documents y afférent.

La question est adoptée à l'unanimité

7. Marché de Travaux – Rénovation et extension des vestiaires du parc multisports – Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été engagée pour la construction de vestiaires au parc de BMX.

Un avis d'appel a été diffusé dans le cadre d'une procédure adaptée avec pour date et heures limites de réception des offres le 6/10/2021 à 12h. 18 plis reçus, répondant pour 9 lots :

- Lot 1 Gros-œuvre/Enduit/Serrurerie
- Lot 2 Charpente métallique
- Lot 3 Couverture/Zinguerie
- Lot 4 Menuiseries extérieures
- Lot 5 Isolation thermique/Cloisons et menuiseries intérieures
- Lot 6 Electricité/Chauffage/Ventilation
- Lot 7 Plomberie/Sanitaires
- Lot 8 Carrelage
- Lot 9 Peinture

Après analyse de ces offres et relance partielle de la consultation pour certains lots, le maître d'œuvre propose les décisions suivantes :

- Le Lot n°1 Gros-œuvre/Enduit/Serrurerie est infructueux car les offres sont trop élevées
- Le lot n° 2 Charpente métallique est infructueux car la seule offre est trop élevée.
- Le lot n° 3 Couverture/Zinguerie est infructueux car aucune candidature n'a été déposée.
- Le lot n° 7 Plomberie/Sanitaires est infructueux car la seule offre est trop élevée.

Pour les autres lots, le tableau de synthèse du maître d'œuvre ci-dessous détaille les résultats et les propositions de l'architecte.

Lots TTC et estimation initiale de l'architecte	Proposition d'attribution de l'offre TTC	Proposition de négociation TTC	Proposition de déclaration de marché Infructueux
n° 1 Gros-œuvre/Enduit/Serrurerie 92 097.60€			Infructueux
n° 2 Charpente métallique 34 708.80€			Infructueux
n° 3 Couverture/Zinguerie 13 855.20€			Infructueux Pas d'offre
n° 4 Menuiseries extérieures 8 400.00€		SOMAHU 9 933.00€ MIRANDA 9 289.20€	
n° 5 Isolation thermique/Cloisons et menuiseries intérieures 22 686.72€		AVIGNON 26 820.36€	
n° 6 Electricité/ Chauffage/Ventilation 17 700.00€	AXELIS 14 332.14€		
n° 7 Plomberie/Sanitaires 11 916.00€			Infructueux
n° 8 Carrelage 14 733.60€	SERRANO 11 208.00€		
n° 9 Peinture 9 855.60€	HOME DECO 7 707.60€		

Monsieur le Maire propose de rendre un avis favorable à cette consultation, de l'autoriser à signer l'ensemble des documents qui y sont liés et/ou de relancer les marchés infructueux.

La question est adoptée à l'unanimité

URBANISME

Monsieur le Maire, Madame LACAS-HERAIL et Madame FIORINA quittent la salle. La présidence revient à Monsieur DUPIN.

8. ZAC Garenque – Bilan de la concertation du public de l'article L.300-2 et de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme portant sur le projet d'aménagement et sur l'étude d'impact et son évaluation environnementale

Dans le cadre du projet de zone d'aménagement concerté de la Garenque, le Conseil municipal a défini les modalités de concertation du projet d'aménagement, de l'étude d'impact et son évaluation environnementale.

Il sera donné connaissance du résultat de cette concertation afin d'en tirer le bilan.

La question est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire, Madame LACAS-HERAIL et Madame FIORINA reviennent dans la salle.

9. Acquisition pour partie de la parcelle cadastrée AB 344

Dans le cadre de l'aménagement du parking Valessie en centre-ville, la commune a négocié l'acquisition d'une parcelle d'environ 80 m² le long du chemin des Airoules, dans l'objectif d'aménager un cheminement aux normes personnes à mobilité réduite.

En échange de cette parcelle, la ville prendra à sa charge la démolition de la remise située sur la parcelle AB 344.

Madame LACAS explique que cet aménagement permettra de plus d'aménager l'espace public pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

La question est adoptée à l'unanimité

10. Projet voie verte des Orpellières – Proposition de cession de la parcelle cadastrée BZ 39

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a en projet la réalisation d'une voie verte entre la route départementale 37^e11 au départ de l'allée des Pins et la colonie Mer et Soleil à Valras.

Dans ce but, elle doit acquérir l'emprise nécessaire et notamment une bande de terrain appartenant au ranch St Jean. Le propriétaire de celle-ci est disposé à céder son bien sous forme d'échange avec un terrain appartenant à la commune, cadastré BZ 39, d'une superficie de 2 916 m². Afin de concrétiser cette transaction, l'agglomération propose d'acheter cette parcelle au prix de 4 374 €, soit 1,50 € / m², conformément à l'estimation des services fiscaux.

La question est adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le rajout de deux questions diverses est adopté à l'unanimité

11. Question diverse – Convention de mutualisation de l'espace de stockage de la maison des Orpellières

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le matériel de plage (tracteur, cribleuse, matériel de sauvetage...) dont la commune est propriétaire ne peut plus être stocké aux abords des bâtiments du Domaine des Orpellières d'une manière désormais incompatible avec l'accueil du public.

Par la signature d'une convention avec la CABM, la commune pourrait bénéficier avec l'OTC Béziers Méditerranée, de l'espace de stockage de la maison des Orpellières situé sur les terrains du Conservatoire du Littoral à titre gracieux pour une durée de 3 ans.

Il est proposé d'approuver le projet de convention et d'autoriser la signature des documents y afférent.

La question est adoptée à l'unanimité

12. Question diverse – Marché de Travaux – Extension de l'école maternelle Ferdinand Buisson – Relance des lots 1 et 5 après infructuosité – Choix des entreprises

Une nouvelle consultation a été engagée, en procédure adaptée, pour la réalisation des travaux d'extension de l'école maternelle Ferdinand Buisson, les lots 1 : VRD et 5 : Ravèlement de façades ayant été déclarés infructueux.

Au terme de cette consultation, 5 entreprises ont répondu, toutes les candidatures étant recevables :

- Lot 1 : 3 offres
- Lot 5 : 2 offres

Les offres ont été analysées. Monsieur le Maire présente le résultat de cette analyse et propose de retenir les entreprises les mieux disantes.

Il est proposé au Conseil municipal de retenir les offres suivantes :

Entreprise retenue	Montant HT en €	Montant TTC en €
Lot 1 : Gros-œuvre		
TPST	29 997,36	35 996,83
Lot 5 : Ravèlement de façades		
CATALA	25 725,70	30 870,84

Monsieur le Maire précise que la forte augmentation internationale du coût des matières premières va certainement influencer sur les prochains marchés lancés par la ville et générer des augmentations du coût de certains projets.

La question est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51